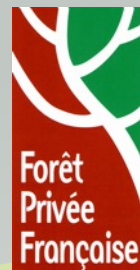


LES NOUVELLES SYNDICALES



N° 65 - Novembre 2012

Édito:

« Cigales ou Fourmis ? »

L'éditorial de notre dernier numéro insistait sur les nouvelles pratiques de regroupements indispensables pour « une gestion profitable et pérenne de nos forêts ». Notre AG en a fait son thème de réflexion, et aujourd'hui nous constatons de plus en plus l'intérêt de cette démarche face aux nouveaux marchés qui se dessinent.

Vous lirez dans ce numéro comment évoluent les marchés du bois depuis six mois et comment notre coopérative développe ces marchés.

Vous découvrirez également l'implication des territoires dans le développement du bois énergies. Cet article, écrit par l'un de nos partenaires (les communes forestières), met l'accent sur la nécessité de payer le bois à son juste prix.

La question est de savoir quel est le « juste prix »? Comment déterminer le « juste prix »? Qui s'est un jour posé la question?

Nous estimons tous que nos bois se vendent mal, mais savons-nous quel est le coût d'un arbre pour pouvoir prétendre dire que le prix de vente n'est pas suffisant!

« Le prix de mon arbre » n'est pas fait uniquement du temps nécessaire à sa croissance, bien que ce soit pour la plus part d'entre nous la seule méthode connue de gestion de nos forêts!

« Le prix de mon arbre » ce n'est pas si simple, même si le code forestier et nos instances forestières nous incitent ou nous obligent à établir un plan « simple » de gestion: PSG.

Notre syndicat porte le nom de « Propriétaires forestiers sylviculteurs », mais où est la sylviculture dans notre gestion forestière: le petit Robert définit la sylviculture comme « l'art de cultiver et d'exploiter les forêts », nous avons tous depuis plusieurs années oublié la culture.

La plupart de nos PSG décrivent le plus « simplement » possible l'exploitation de nos forêts! Ce n'est pas une critique, c'est le constat d'une dérive, conséquence de la dégradation progressive du marché et de l'impossibilité de pouvoir faire mieux.

Le contexte est en cours d'évolution et les nouveaux marchés du bois qui se profilent, avec notamment la

suite page 2

Sommaire:

A lire dans Forêts de France et voir sur internet	2
Journée syndicale à Cornillon-Confoux	3
Réhabilitation du massif de la Côte Bleue	4
Un bel exemple de travaux sylvicoles	4
Charte Forestière de Territoire de la CPA	5
ASL de la Trévaresse et de la Chaîne des Côtes	5
PMPFCI du massif de Pont de Rhaud	5
Les territoires et le développement du Bois-Énergie	6
Marchés des bois: une rentrée pleine de surprises	6
Réunion des ASL et des Délégués de Massif	7
Les servitudes: une des modifications de la DFCI	7
Assemblée Générale de l'Union Régionale	7
Ça c'est passé...	8
CR de notre AG du 5 mai 2012	supplément

L'humeur du faune:

Ah, ces Gaulois !

La forêt provençale a besoin qu'on s'occupe d'elle. Peu productive à cause du climat, elle ne permettra à ses détenteurs d'en tirer le revenu minimum indispensable à sa sylviculture que si tous les acteurs tirent dans le même sens. Comme dans bien d'autres domaines, et ici plus qu'ailleurs, c'est en mobilisant l'ensemble de la filière qu'on valorisera mieux ses produits et qu'on lui redonnera toute sa place dans l'économie locale.

C'est le sens de bien des initiatives. Sous l'impulsion de la Région, les partenaires avaient travaillé ensemble à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions qui a été présenté officiellement fin 2009. Mais faute de structure porteuse faisant consensus, peu de dossiers avaient avancé depuis. Il y avait bien eu une "Interpro" dans le temps, mais les rivalités avaient depuis longtemps eu raison... de la raison.

L'État, à la suite du discours d'Urmatt, avait prévu d'élaborer le plan pluriannuel de développement forestier. Quelle belle occasion pour s'empoigner! A ma gauche, la chambre régionale d'agriculture, que les chambres départementales entendent surveiller étroitement du coin de l'œil; à ma droite, les forestiers, publics et privés, se croyant unis... jusqu'à ce que l'un d'eux, silencieux jusqu'alors, ne critique publiquement le travail fait. Un bien petit plan, qui fait pschitt!

A la commission régionale de la forêt et du bois, représentants de la Coop et de la forêt privée s'invectivent et se donnent en spectacle.

La Région, nullement découragée, avait minutieusement préparé une renaissance de l'Interpro. C'était sans compter sur les pratiques autocratiques des uns

suite page 2

suite édito

venue dans nos départements de gros consommateurs de bois (centrale thermique de Gardanne et Innova à Brignoles), vont nous imposer de mobiliser de plus en plus de bois et peut-être même que, le temps d'une génération, l'accroissement naturel de nos forêts ne suffira plus et que nous serons amenés à prélever dans le capital.

Il faut donc bien nous occuper dès maintenant de la culture de nos forêts: arrêter de faire « la cigale » et commencer à devenir un peu plus « fourmis » pour le bien des générations futures.

Nos savons parler du coût du bûcheron, du coût du débardage et du transport. Il nous faudra dès demain penser dépressages, élagages, préparation des sols et travaux propices à la régénération naturelle, et aussi nouvelles plantations adaptées aux changements climatiques.

Tout cela doit être comptabilisé dans le « juste prix » du bois que l'on pourrait ainsi appeler le « prix de revient »... Nous pourrions alors devenir « sylviculteurs producteurs » comme le souhaite avec raison notre Fédération.

Je laisse ces quelques idées à votre réflexion en espérant qu'elles fassent leur chemin pour alimenter les débats de notre prochaine Assemblée Générale.

Gérard Gautier

suite humeur du faune

et les rivalités de pouvoir des autres. Nous voilà repartis pour quelques mois...

Restait la démarche "Forêt Modèle". Quoi de plus consensuel que d'intégrer la branche méditerranéenne de ce réseau international de gens qui veulent partager leurs expériences, apporter de l'innovation et leur énergie à fédérer tous les acteurs autour de l'économie locale forestière? Tout roule. Un travail préparatoire exemplaire. Un dossier de candidature salué par tous. Un consensus sur la structure porteuse et l'accueil favorable des pairs qui sont déjà dans le réseau... et voilà qu'un "acteur" qui n'a pas apporté sa pierre prend ombrage de n'être pas considéré comme incontournable!

Décidément, mes amis forestiers, vous avez le don pour vous torpiller!

Alors, je vous le dis: vont bientôt s'ouvrir les Rencontres régionales pour l'avenir de l'agro-alimentaire et du bois. Cette démarche engagée par le gouvernement en liaison avec les Conseils Régionaux et les professionnels de la filière servira de base à la politique agricole mais aussi forestière des années à venir.

Tâchez de ne pas vous étripier une nouvelle fois!

Sylvain

Lexique

des sigles et acronymes les moins connus utilisés dans ce numéro et qui ne sont pas explicités dans le texte:

BDS:	bande débroussaillée de sécurité	PEFC:	Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières
CPA:	communauté du pays d'Aix	PIDAF:	plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (désormais PMPFCI)
CNPF:	centre national de la propriété forestière	PLU:	plan local d'urbanisme (remplace le POS)
CRPF:	centre régional de la propriété forestière	PPRDF:	plan pluriannuel régional de développement forestier
DFCI:	défense des forêts contre l'incendie	Provence Forêt:	coopérative de gestion forestière destinée aux forêts privées en PACA
DRAAF:	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.	PSG:	plan simple de gestion
DDTM:	Directions Départementales des Territoires et de la Mer.	SDIS:	service départemental d'incendie et de secours
LMA:	loi de modernisation de l'agriculture		
Natura 2000:	contribution française au projet de préservation des habitats naturels et d'espèces (flore et faune sauvage) d'intérêt communautaire		

A lire dans "Forêts de France", à voir sur les sites Internet...

- **Le N° 554 juin 2012** fait le point sur les promesses de notre nouveau Président de la République et consacre son dossier à nos coopératives forestières dans le cadre de l'année internationale des coopératives.

- **Le N° 555 juillet/août 2012** était consacré à la DFCI, dont quatre pages pour notre région PACA. Nous réclamons depuis longtemps à notre Fédération d'être plus attentive aux problèmes spécifiques de la Forêt Méditerranéenne, et notamment en ce qui concerne les incendies et la DFCI. Ce numéro vient donc satisfaire notre de-

mande. Malheureusement les trois pages consacrées à la forêt privée PACA oublient de citer toutes les actions menées par les syndicats départementaux et font la part belle à celles du CRPF... Et pourtant, en ce qui concerne notre département, nous avons un beau palmarès à ce sujet: notre doctrine, le travail sur les pistes, notre présence dans les commissions, la mobilisation sur les servitudes, les opérations en commun avec les Pidaf... Faut-il penser que le relais entre les syndicats départementaux, l'Union Régionale et Paris ne fonctionne pas?

- **Le N° 556 septembre 2012** a fait un compte rendu de l'AG de la fédération avec l'intervention de notre nouveau ministre, mais aussi un dossier champignons.

Nos sites:

avez-vous visité www.ofme.org, le site rénové de l'OFME? Testé sa cartothèque interactive? Rappelons que ce site accueille notre journal.

www.foretriveefrancaise.com, le site de la Fédération a fait, lui aussi, peu neuve!

La journée syndicale du 5 mai 2012 à Cornillon-Confoux

Notre journée syndicale s'est tenue cette année le 5 mai à Cornillon-Confoux où nous étions reçus par Monsieur Daniel Gagnon, maire de cette commune.

« **Se regrouper pour une gestion efficace** » était le thème de cette journée.

Matinée chargée, comme d'habitude, consacrée, en première partie, à l'assemblée générale statutaire. Les différents rapports, rapport moral, rapport d'activité et rapport

financier ont été présentés par le président et le trésorier.

Ont suivi les interventions de nos différents invités:

✓ Nathalie Tremec: les chantiers dans les Communes Forestières des Bouches-du-Rhône

✓ Georges Franco (Coop): les débouchés des plaquettes forestières

✓ Sébastien Diette (Alcyna): les PIDAF
✓ Christophe Dast (Coop): les ventes groupées.
✓ Jacky Gérard: le mot de la fin



Vous trouverez le compte-rendu complet de l'Assemblée Générale en annexe de ce numéro des Nouvelles Syndicales.

Après avoir apprécié le cuisseau de taureau qui avait cuit à la broche une bonne partie de la matinée, l'après-midi a été consacrée à la visite des travaux forestiers réalisés dans deux propriétés voisines, celle d'André Deluy et celle de la famille Hueso.

André DELUY nous a présenté sa démarche d'un « petit propriétaire forestier » dont les motivations sont de gérer, entretenir et léguer son patrimoine.

1 - GÉRER

André Deluy s'est adressé aux professionnels pour entreprendre une action « légale » dans les méandres des législations:

- adhésion au Syndicat (assistance, assurance)
- analyse du projet par le CRPF et signature d'un PSG
- adhésion à la Coopérative pour mise en œuvre.

2 - ENTRETENIR

Le projet de coupe de bois a été initié par plusieurs motivations:

- entrer dans la dynamique du PIDAF de Pont de Rhaud
- éloigner le risque incendie par une bonne gestion de sa forêt
- privilégier les essences anciennes:
 - conserver le chêne vert commun
 - faire une coupe de pin d'Alep

Mais surtout :

- Faire une opération à coût zéro.
- Ne pas encaisser le prix du bois mais l'utiliser pour le broyage d'un maximum de rémanents.

« SI MA FORET NE ME RAPPORTE PAS, JE NE VEUX PAS QU'ELLE ME COÛTE »

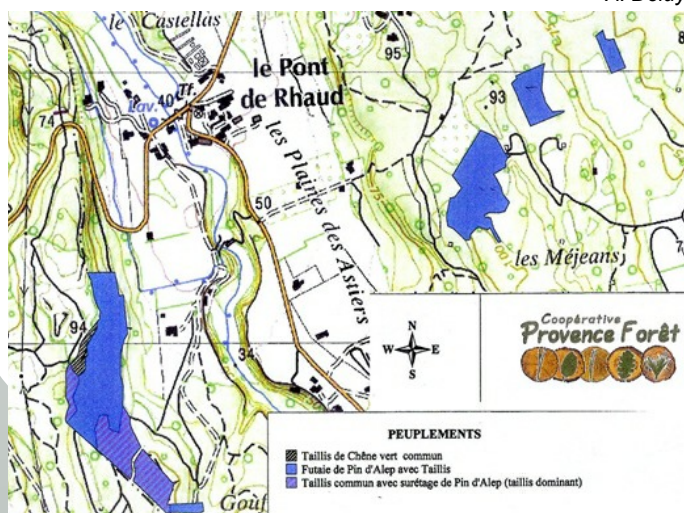
A. Deluy a souhaité, par cette action, combattre l'idée reçue que le broyage des rémanents est obligatoire. Il a voulu également que sa démarche soit « exemplaire » en étant une force d'émulation pour d'autres propriétaires forestiers, notamment dans le périmètre du PIDAF de Pont de Rhaud, et montrer ce que l'on peut faire à coût zéro.

3 - LÉGUER

La signature d'un P S G lui permet de bénéficier de l'exonération des 3/4 de la valeur vénale de la forêt et donc des droits de mutation dans le cadre d'une succession.

Nous avons pu voir ensuite sur place le marquage fait par la coopérative Provence Forêt.

A. Deluy

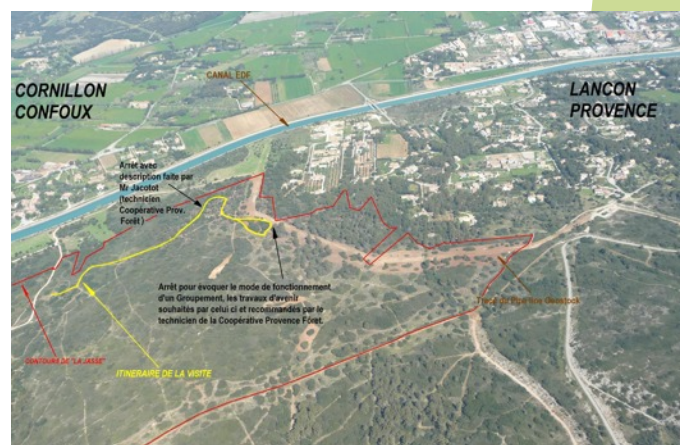


En 2009, lors de la rédaction du Plan Simple de Gestion du Groupement de « La Jasse » avec le concours de Mr Jacotot, technicien mandaté par la Coopérative Provence Forêt, deux boisements stratégiques distincts nécessitant chacun un traitement particulier ont été distingués.

Le premier, un taillis de chênes verts situé directement au Sud du tracé d'un pipeline était à maturité pour une coupe à vocation de bois bûches. La volonté du Groupement de propriétaires était de suivre les recommandations techniques du spécialiste et réaliser cette coupe, mais souhaitait tout de même conserver quelques « tiges » pour à la fois conserver un couvert favorisant le paysage et offrir un agrément évident par un sous bois à la fois ombragé et pénétrable tant pour la faune (réapparition des perdrix dans cette zone) que pour l'humain. Situé à la frontière d'une zone très urbanisée de Lançon-Provence, un paramètre supplémentaire de prévention des risques d'incendie devait être pris en compte. Outre le fait d'entretenir toute la largeur du tracé du pipeline sans le moindre boisement, il a été recommandé de supprimer la biomasse arbustive sans vocation de production de bois de part et d'autre de cette bande devenue agricole, ainsi après la coupe, le broyage des rémanents a été entrepris et à l'avenir l'entretien sera à la charge d'un berger et de son troupeau.

Le second boisement, mixte, constitué de taillis de chênes verts sous pinède adulte, au Nord du même Pipeline a nécessité un traitement en deux temps. Tout d'abord il a fallu sortir 80% des pins présents, de piètre qualité, laissant même apparaître les premiers symptômes d'affaiblissement liés à une surdensité. Faibles diamètres, troncs cassés enchevêtrés, présence de parasites... Vendu pour trituration, cet éclaircissement a permis un apport de lumière à l'étage des chênes qui l'année suivante retrouvaient une vigueur qui laisse entrevoir une future coupe de bûches dans les 5 années qui viennent. Les actions urgentes, aussi bien sanitaires que de prévention des risques majeurs, auront été remplies et d'autres travaux plus ambitieux pourront être entrepris pour une production de bois d'avenir plus qualitative dans d'autres secteurs qui avaient été touchés, au cours de l'été 2000, par un incendie d'origine agricole.

J-P Hueso



Réhabilitation des terrains incendiés sur la Côte Bleue

Cet énorme projet est le fruit d'une coopération entre L'ASL des Propriétaires Forestiers de la Côte Bleue et la Coopérative Provence Forêt. Sans cette symbiose unique le projet n'aurait pu aboutir: en effet, d'un côté, seule L'ASL pouvait fournir une étude foncière de cette ampleur, et de l'autre côté, seule la Coopérative était capable de fournir à la fois la maîtrise du traitement et la commercialisation du bois à grande échelle.

Voilà un an que les travaux d'abattage et de déblayage menés par la Coopérative Provence Forêt ont commencé.

La Coopérative s'est aussi chargée de commercialiser les bois abattus ce qui a permis de financer les travaux dans leur totalité. Cela a résulté par un coût nul pour les propriétaires et dans certains cas par un bénéfice.

Il a été plus ou moins difficile de trouver des entreprises pour abattre les arbres et pour évacuer les troncs. Une bonne partie des arbres ont été traités manuellement car leur forme n'autorisait pas toujours l'utilisation de la machine.

Environ 125 hectares ont été traités. Restent encore 100 hectares à traiter de cette façon où la vente du bois finance les travaux.

Le projet de réhabilitation concerne 700 hectares de surface foncière.

Les 475 hectares restants sont constitués de zones trop accidentées ou de peuplements trop chétifs pour être traités de façon rentable.

Aussi pour ces zones non commercialisables, un dossier de subvention est à l'étude pour 400 hectares et les 75 hectares le long de la voie rapide seront traités par l'ONF. Pour ces zones, le travail consistera à simplement abattre manuellement les arbres sans opération de broyage



car la régénération est déjà en route!

Les pistes ont été mises en sécurité en priorité dès le début des travaux.

L'abattage des arbres était arrêté depuis Novembre pour des raisons de trésorerie car nous avions trop de bois coupé en attente d'enlèvement. Ce bois devait partir pour être broyé et vendu aux chaufferies; le problème est que dans le midi il a fait chaud jusqu'à fin janvier. Il n'y a donc pas eu assez de commandes des chaufferies pour écouler notre stock de bois. Les tas de bois se sont accumulés dans les colli-

nes. L'un d'eux est visible sur la photo. Avec l'épisode Sibérien que nous venons de vivre les affaires devraient repartir !

Sur la photo vous pourrez aussi remarquer que la finition est correcte malgré l'absence de broyage mécanique des rémanents: en fait les rémanents résultant du feu sont très cassants et sont de fait brisés et écrasés par le va et vient des engins. Il reste bien sur des branches un peu partout mais elle disparaîtront dans la broussaille naissante. Parmi cette petite broussaille les petits pins commencent déjà à pousser.

Sur ces parties traitées nous avons atteint notre objectif qui était de faire disparaître cette vision cauchemardesque sans contrarier la régénération.

Il reste bien sûr encore beaucoup à faire. Nous nous donnons encore jusqu'au mois de Mai pour faire les 100 hectares qui nécessitent le passage

d'engins car les petits pins qui ont déjà commencé à pousser sont encore assez flexibles pour ne pas être cassés par les roues de ces engins. Comme nous ne faisons pas de broyage ils seront sauvés. Mais passé le mois de Mai cela ne sera plus possible car ils vont devenir ligneux et donc cassants. Nous sommes donc contraints de finir la part mécanisée avant l'été: La partie est serrée mais pas impossible.

*Pierre Vidal (ASL Côte Bleue)
Sébastien Drochon (Coop Provence Forêt)*

Un bel exemple de réalisation de travaux sylvicoles

Conformément au plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Rognac, des travaux de dépressage ont été entrepris en mai et juin 2012 dans une régénération de pins d'Alep, d'une superficie de 12ha, située sur le canton de la Plaine de Marroc.

La commune de Rognac a désigné l'Office National des Forêts comme assistant à maître d'ouvrage et, après consultation d'entreprises, les Ets Dolza ont été retenus pour réaliser ces travaux sylvicoles.

Suite au terrible incendie du 24 Juillet 2004, une régénération de pins d'Alep s'est installée sur cette parcelle; elle est actuellement d'une hauteur moyenne de 1,50 m environ et reste très dense (8.000 à 10.000 tiges/ha).

Il s'agissait d'intervenir suffisamment tôt pour mettre les arbres à distance. Les travaux ont consisté à:

- Dépressage manuel avec mise à distance des pins d'Alep à 2m dans tous les sens pour une densité finale recherchée de 2.500 tiges/ha.
- Les essences précieuses telles que le chêne vert, chêne pubescent, les oliviers, les filaires, les genévriers oxycèdre... sont privilégiés et conservés.
- Élagage manuel des tiges conservées sur tiers inférieur.
- Évacuation manuelle des rémanents d'exploitation et mise en andains de ceux-ci sur les cloisonnements existants.
- Enlèvement et évacuation des manchons grillagés et des tuteurs sur les pins d'Alep issus de plantation (emprise canalisation de la SCP)

- Broyage des rémanents d'exploitation, uniquement sur les cloisonnements existants.

Ces travaux réalisés sur la forêt communale peuvent être subventionnés à 50% par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'amélioration des forêts communales du département.

Le prix moyen à l'hectare pour ce type de travaux est de 2.100 € HT.

Je remercie Monsieur le Maire de Rognac et Monsieur Jean Yves Martel de l'ONF (homme de grande compétence, attentif à tous les besoins de la faune et de la flore de nos forêts) pour la qualité du travail réalisé, l'excellent coupe-feu qui en découle, et la revalorisation du Pin d'Alep (pas de crosse pas de fourche).

*Nicole Jouve
Déléguée du massif de l'Arbois.*

Charte forestière de territoire du pays d'Aix

Le 13 septembre s'est tenu à Bouc Bel Air le comité de pilotage de la charte forestière de territoire du pays d'Aix.

Le précédent comité de pilotage s'était tenu en janvier 2012 à Rognes, le schéma général des différentes actions classées par enjeux avait alors été présenté.

Suite à la concertation avec les différents acteurs, la CPA nous a présenté la version définitive du projet qui sera soumis à l'assemblée de la CPA avant la fin de l'année.

Le service Forêt de la CPA précise que ce projet, désormais arrêté et chiffré, pourra à tout moment être amendé et réorienté en fonction du résultat des premières actions.

Quatre grands enjeux, des objectifs et des actions désormais chiffrées et financées.

Nous avons relevé parmi ces objectifs et ces actions celles qui nous paraissent les plus significatives de la prise en compte de nos observations et de nos remarques.

1/ Gérer durablement le potentiel forestier du Pays d'Aix dont l'un des objectifs que nous avons remarqué est de restructurer le foncier de la forêt privée, la mise en œuvre du droit de préférence désormais prévu par la loi a été largement débattu.

2/ Optimiser la mobilisation des bois locaux avec entre autre pour objectif l'intégration des pratiques sylvicoles dans les règlements d'urbanisme: action sur les dessertes, création d'un guide technique « sylviculture et urbanisme ».

3/ Soutenir les acteurs économiques, par une augmentation de la part du bois dans

les constructions et par le développement du bois énergie, l'une des actions étant d'éditer un annuaire des entreprises de la filière bois du Pays d'Aix.

4/ Communiquer sur la forêt et la filière forestière, c'est la promotion de la forêt, la communication, il est proposé une action annuelle « grand public » dont les contours restent à définir et dans laquelle les forestiers privés pourraient jouer un rôle important.

A l'issue de ce comité, le syndicat a félicité le président de la commission forêt et l'ensemble du service forêt de la CPA, non seulement pour le travail réalisé, mais aussi et surtout pour la prise en compte et la parfaite traduction de nos préoccupations.

Gérard Gautier

ASL de la Trévaresse et de la Chaîne des Côtes

L'ASL de la Trévaresse et de la Chaîne des Côtes a tenu son assemblée générale le 20 avril. Comme chaque année, elle avait invité Sébastien Drochon, de la Coopérative, qui assurait traditionnellement le regroupement des demandes de coupes, afin de réunir des surfaces à la fois plus intéressantes pour les exploitants, mais aussi permettant d'obtenir les subventions du Conseil Général. Mais cette année, en

liaison avec les perspectives de demande accrue de bois et les réflexions sur le regroupement, l'ensemble des participants a retenu l'idée de construire un plan pluriannuel d'interventions cohérent sur tout le territoire de l'ASL, afin de réaliser une gestion groupée. Les modalités précises de celle-ci seront arrêtées au vu du diagnostic.

Saluons cette initiative de regroupement,

qui vient donner une suite opérationnelle à la cartographie des parcelles de ses adhérents dont cette ASL s'était déjà dotée voici plusieurs années. À suivre.

Signalons également que cette ASL, par une réponse concertée de ses adhérents avec le syndicat, a fait mettre en suspens un projet d'instauration de servitude DFCL.

Denis Revalor

PMPFCI du Massif de Pont de Rhaud

Le vendredi 12 Octobre 2012 s'est tenue à Cornillon-Confoux une réunion organisée par Sébastien Diette, assistant technique du SMER de Rhaud.

Le thème de la réunion était la "Proposition de Programmation 2013"

Ont participé à cette réunion:

- Sébastien Diette Société Alcina
- Capitaine Patrice Tissot du SDIS de Salon de Provence et trois pompiers
- Deux représentants de Ouest Provence
- Patrice Devallois du CRPF
- R. Matile de la DTM des Bouches du Rhône
- Deux Sapeurs Forestiers de Lambesc
- André DELUY délégué de massif du Syndicat des Propriétaires Forestiers;

Cette visite sur le terrain a permis d'évoquer plusieurs thèmes:

Aménagement de l'entrée nord de la PR106:

Le souhait d'un propriétaire de décaler le trajet DFCL sur sa propriété a été évoqué ainsi que les risques de ce déplacement en bord de la falaise de la Touloubre.

L'expression des participants a permis d'évoquer les difficultés liées à la volonté de mise en servitude de l'emprise des chemins DFCL et de l'opposition à cette mesure des Propriétaires Forestiers et de leur Syndicat. La mise en servitude du PR106 met en évidence la difficulté de mise en

oeuvre de cette disposition par l'opposition confirmée du propriétaire du Domaine de Lunard, principal concerné par cette mesure, qui altérerait sa propriété entièrement traversée alors que cette propriété est parfaitement traitée au niveau sylviculture.

Entretien de la Piste PR201:

Prise en compte du Smer de secteurs rocheux et mouilleux qui limitent les possibilités d'intervention rapide.

Mise aux normes de la piste PR 107:

Cette piste DFCL, très importante, est désormais le seul équipement pour le secteur Sud-Est du massif après le déclassement des pistes PR108 et PR109.

Le SMER propose:

Phase 1: Instauration d'une servitude DFCL Phase 2: Travaux de mise aux normes

Le représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers a suggéré, plutôt que la mise en place d'une servitude, de traiter par une convention avec les 2 propriétaires concernés.

Coupe de combustible Est-Ouest:

Les travaux consistent à réaliser une réduction des combustibles qui s'appuient sur les routes départementales RD16 et RD 70 B et concernent peu de propriétés privées;

Entretien des citernes: des travaux d'entretien sur 3 ans ont été proposés;

Remplacement de la citerne 423:

A la demande du SDIS une citerne de 120m3 en remplacement de celle de 60m3, est prévue en face du Château de Belval. Solution mi-enterrée évoquée.

Accès à la PR209:

Une modification de cet accès est proposée pour une diminution significative des délais d'intervention des services de lutte sur le terrain. Il n'est pas prévu d'instauration de servitudes sur ce dossier, la parcelle appartenant à une collectivité territoriale.

Lors de cette visite sur le terrain d'autres sujets ont été évoqués:

-Mise en place d'une signalisation interne en certains points du massif. Cette mesure a été plusieurs fois ajournée dans l'attente de la mise en place d'un dispositif départemental.

-Situation des citernes placées sur le domaine privé dont l'accès se fait par des voies DFCL déclassées.

-Entretien des BDS (Programmation Forestiers Sapeurs)

-Travaux de débroussailllements sur une parcelle d'une dizaine d'hectares appartenant au San, située au nord de St Chamas et très proche des habitations.

André DELUY
Délégué de Massif de Pont de Rhaud

Les territoires au cœur du développement du Bois-Énergie

Plus de 70 acteurs se sont réunis le 3 juillet dernier à Gardanne, lors de la 2ème rencontre régionale du bois-énergie.

A l'initiative des Communes forestières PACA, dans le cadre de l'animation de la Mission Régionale Bois Energie, cette rencontre a permis de mettre en exergue le rôle moteur des territoires dans le développement de l'utilisation du bois-énergie en circuit-court.

En présence de Mme Annick DELHAYE (Vice Présidente de la Région en charge du développement soutenable), de M. Laffont (Directeur régional de l'Ademe), de Mme Annie VIU (DRAAF) et de Jean Claude MICHEL (Président des Communes forestières PACA), il a été confirmé de favoriser **la valorisation du bois en circuit court**.

Cette logique répond à la nécessité de trouver des **nouveaux débouchés rémunérateurs** pour les bois des forêts de la région.

L'état des lieux présenté lors de cette deuxième édition met en avant **le développement de projets consommant du bois local** (les 3/4 des 184 chaufferies consommant du bois local en 2012).

Il ressort également que la ressource forestière, conséquente au regard des 650 000 tonnes de bois disponibles annuellement pour une valorisation en énergie, est en mesure d'alimenter les projets actuels et futurs.

Par contre, il a été souligné, forêt publique comme forêt privée, que le bois se sortirait pas des forêts **s'il n'était pas rémunéré à son juste prix**. Le prix d'achat au proprié-

taire est en effet un facteur déclencheur de sa volonté de vendre. Il est également un moyen d'aller mobiliser du bois dans des conditions plus difficiles.

Les différents témoignages d'élus engagés dans des projets bois énergie à l'échelle intercommunale ont souligné **le rôle essentiel des territoires**.

Les élus se positionnent en garants de la cohérence du développement du bois énergie sur leur territoire et de la structuration des acteurs et des moyens. En effet, les territoires incitent et facilitent l'installation de chaufferies en jouant un rôle de **catalyseur des initiatives** et peuvent, dans certains cas, construire et gérer directement des infrastructures.

*John Pellier
Communes Forestières*

Marchés des bois: une rentrée pleine de surprises

Après une traversée du désert concernant la commercialisation du bois depuis décembre 2011, et grâce à la recherche active de débouchés par les 2 techniciens chargés de la commercialisation du bois à PROVENCE FORET avec le soutien des techniciens de terrain, la rentrée a été riche en terme de sollicitations pour vendre du bois.

Les marchés sciage

Ces marchés, tant en bois d'œuvre (menuiserie/charpente/poteau) qu'en palette restent moroses en France et en Italie. Toutefois, ça et là, 4 à 5 camions par mois sont placés chez divers clients.

Un test « grandeur nature » a été réalisé avec un courtier en bois pour exporter du sapin de qualité charpente depuis les Alpes Maritimes vers un marché asiatique. Ce bois est issu d'une coupe mise à la vente groupée de bois sur pied de PROVENCE FORET quatre années de suite sans trouver preneur.

Ce test est 100% réussi, et le courtier nous a fait part de sa satisfaction quant au tri du bois et à l'organisation mise en place pour l'expédition de ceux-ci. Une preuve supplémentaire, s'il en fallait une, de l'efficacité et des capacités de nos techniciens.

Les marchés déroulage

Les marchés peupliers se sont bien comportés en France avec du peuplier issu de la vallée du Rhône pour un client sur Orange (84). Toutefois, les volumes restent assez modestes (1000 m3/an). Un test à partir de résineux locaux (pin maritime, pin d'Alep et Pin sylvestre) est en cours chez un potentiel client.

Les marchés bois énergie

Ce début d'année 2012 marquait le début de notre partenariat avec ONF Energie Méditerranée pour la fourniture de plaquettes industrielles à divers clients. A partir du mois d'avril et jusqu'à fin juillet, nous avons fourni près de 3500 T de bois, tant sous forme de billons (déchiquetés par ONF Energie Med) que sous forme de plaquettes.

Durant l'été, un client italien, producteur de granulés (pellets), a sollicité PROVENCE FORET pour la fourniture de bois rond (billons) exclusivement résineux. Après avoir passé avec succès la phase de test, nous nous sommes engagés pour un volume de 600 tonnes mensuelles. L'ensemble de la région PACA est concernée.

Les clients industriels potentiels intéressés par de la fourniture de plaquettes forestières sont très nombreux et PROVENCE FORET est régulièrement sollicitée.

La fourniture de bois (bois et plaquettes forestières) avec PHOENIX PELLETS PACA (producteur de granulés à Cuges les Pins) suit son cours sur une base de 200 T mensuelles. La particularité de ce client est de n'accepter que du bois sec ce qui constitue un débouché idéal pour les bois issus des incendies de ces dernières années.

PROVENCE FORET assure toujours la gestion de 2 plateformes de stockage de plaquettes situées sur Lambesc (13) et Séranon (06) pour un tonnage cumulé de 686 T de plaquettes sèches exclusivement approvisionné par du bois local. Ces plateformes ont pour vocation la fourniture de

plaquettes sèches pour les chaufferies locales de type écoles, mairie, etc. Un produit totalement différent de la plaquette fournie aux industriels.

Le marché bois de chauffage, très porteur dans notre région, est une des grandes satisfactions de ce début d'automne.

Un an après l'ouverture de notre plateforme de transformation et conditionnement de bois de chauffage sur Lambesc, les volumes commercialisés aux particuliers dépassent nos espérances avec des pics de commandes (en août, septembre et octobre) de près de 200 stères mensuels chez les particuliers. Un outil de plus pour valoriser les feuillus locaux.

La plateforme de Lambesc sert aussi de point de revente pour les granulés produits par PHOENIX PELLETS PACA afin de privilégier les circuits courts et les acteurs locaux. Les granulés sont un produit très lié à la météorologie mais les espérances de vente sont au plus haut car nous n'avons eu que des retours positifs du produit par nos clients, notamment sur sa qualité.

Malgré la crise économique actuelle, et avec toute la prudence qui s'impose, nous pouvons être optimistes pour les mois à venir sur ces marchés et nous sommes donc en mesure de proposer des débouchés pour les bois de nos adhérents.

N'hésitez donc pas à solliciter votre interlocuteur au sein de PROVENCE FORET !

*Sébastien Drochon
Coopérative Provence Forêt*

Réunion des ASL et des Délégués de Massif du 6 janvier 2012

Bilan de l'action des délégués de massif en 2011:

Sur les 24 massifs du département, les délégués présents en représentent 17. Un tour de table permet de faire ressortir des grandes tendances:

Dans 6 massifs les PIDAF fonctionnent avec au moins une réunion en 2011. On constate souvent un détournement du budget alloué à la forêt, qui est utilisé à la protection de la population.

Dans 2 massifs c'est Natura 2000 qui réunit les acteurs de la forêt. Dans un massif, une zone classée Natura 2000 a bénéficié d'un débroussaillage alvéolaire sur 100 Ha, gratuit pour le propriétaire (Financement Natura 2000). Pour les personnes intéressées qui devront se faire connaître, une visite sur place va être organisée.

Dans d'autres massifs, c'est la relance d'une ASL ou des travaux après incendie ou encore des sujets très variés (DFCI, SIMA, Suivi de chantiers forestiers; Biodiversité...) qui permettent aux délégués de défendre la voix des propriétaires forestiers.

Dans 4 massifs aucune réunion, il faudra contacter les structures locales.

D'une manière générale, les délégués de massif estiment avoir été entendus dans les réunions où ils ont été présents mais pensent qu'il devraient également participer aux commissions locales: PLU, PIG, Tourisme 13, SMAIR.

MM.Deluy, Hueso et Vidal se proposent de réaliser une feuille de présentation afin de faire connaître notre action auprès de ces organismes.

Complémentarité SPF/ASL AG du Syndicat en 2012

Gérard GAUTIER nous rappelle le rôle et la complémentarité de ces deux structures et nous confirme le thème retenu pour notre assemblée générale du 14 avril : le regroupement des propriétaires forestiers.

Il apparaît que nous devons avoir un objectif clair à faire valoir lorsque nous assistons à des réunions. À savoir que la seule façon de sauver la forêt méditerranéenne est de recommencer à l'exploiter en utilisant la totalité de ce qu'elle produit. Pour cela il faut regrouper les propriétaires, les ASL sont une bonne structure pour y parvenir.

La réunion s'est terminée autour de la galette des rois où chacun a pu échanger sous une forme plus informelle.

Guy Roubaud

Les servitudes: une des modifications de la DFCI dans le nouveau Code Forestier

Thème brûlant s'il en est, l'instauration de servitudes sur les ouvrages de DFCI avait été un peu mise en sommeil suite à la décision du Conseil Constitutionnel abrogeant l'article correspondant du Code Forestier. Mais la loi LMA avait mis en chantier une refonte du Code, et prévu que celui-ci serait publié par ordonnance pourvu qu'il soit à droit constant, sauf en ce qui concerne la DFCI. Là il y a plusieurs évolutions, en effet. L'une est la réécriture de l'article L134-2 sur les servitudes. Le nouveau Code a été publié le 27 janvier 2012 et le décret d'application le 30 juin.

Concrètement:

- il n'y a plus d'ambiguïté sur l'usage de la voie: contrairement à l'interprétation qui en était faite par la DDTM 13, elle n'est plus obligatoirement réservée à l'usage exclusif de la DFCI;

- le recours à l'enquête publique comme en matière d'expropriation, qui était déclenché pour une largeur d'équipement supérieure à 6 m, l'est désormais pour une largeur de voie de 6 m mais une surface de 500 m² pour les autres équipements;

- dans tous les autres cas, le projet est porté à la connaissance du propriétaire qui peut faire connaître son avis, ce qui n'était pas du tout le cas avant. Mais cette information est simplement par affichage en mairie et publication dans les journaux et sur le site Internet de la préfecture.

Donc attention, les dispositions nouvelles sont un peu moins arbitraires, mais appellent la vigilance du propriétaire: toujours pas d'information personnalisée et des emprises concernées qui peuvent être plus grandes qu'avant.

Denis Revalor

Assemblée Générale de l'Union Régionale

Par suite d'un agenda particulièrement chargé à la fin du printemps, le CA de l'Union Régionale avait décidé le report de son AG à l'automne. Celle-ci s'est tenue le 3 octobre.

Pour cette première AG de la nouvelle équipe, le président avait tenu à présenter un rapport moral et un rapport d'activité détaillés, de nature à informer pleinement les adhérents, notamment nos amis varois, qui ont eux-mêmes changé d'équipe, sur la nature et l'étendue des activités de l'UR.

L'évolution de l'UR s'inscrit dans la démarche Forêt Privée 2010 lancée par notre Fédération et fait écho aux perturbations de ces dernières années (réforme des CRPF, discours d'Urmatt, ...). Ainsi le Bureau élu en 2011 est l'aboutissement du processus de renouveau entamé lors de l'AG de 2009, dont il est l'outil opérationnel.

Le rapport moral a été l'occasion de présenter les trois objectifs: que l'UR fonctionne, qu'elle se donne des missions clairement identifiées et qu'elle se voit. Ainsi a été rappelée la démarche de

rencontre de tous les syndicats pour recueillir leurs préoccupations et leurs attentes. Puis ont été passés en revue tous les thèmes sur lesquels nos partenaires souhaitent avoir un interlocuteur. L'ensemble a permis d'identifier des orientations fortes: développer le travail en commun entre syndicats, produire des avis et de la doctrine permettant à nos partenaires de situer plus nettement nos orientations, prendre une part active à toutes les instances, et notamment celle qui traitent de l'environnement. Pour terminer, les perspectives pour la suite sont dessinées. En interne, défrayer les conditions de fonctionnement et développer l'assistance aux adhérents et les services mutualisables. Avec "les trois piliers" UR, CRPF et Coop, réaliser le vœu ancien de mieux travailler ensemble. Sur ce point, les trois présidents présents ont convenu d'instaurer des rencontres tripartites régulières, et de faire précéder les CA du CRPF de CA de l'UR afin de préparer sur le fond les choix d'orientation. Avec nos partenaires: mener à terme les dossiers emblématiques, peser sur la mise en place de la future PAC, être présent sur

les dossiers environnementaux et être un facteur de mobilisation de la biomasse.

Le rapport d'activité a permis d'illustrer ces différents sujets, tantôt par le président, trop peu faute de temps par les délégués pour chacun des dossiers. Enfin, les comptes de l'exercice ont été présentés, et les orientations budgétaires débattues.

Tout au long, de grands moments ont été réservés au débat, très nourri et fertile, avant qu'un vote unanime donne quitus à la gestion.

Cette AG a été encadrée de deux CA exceptionnels. Le premier afin de coopter le nouveau président du Var en son sein et d'arrêter les propositions de budget. Le second devait renouveler le Bureau à l'issue de l'AG. À l'exception du vice président empêché qui ne se représentait pas, remplacé par F-G. Roux, et en l'absence d'autre candidat, l'équipe* a été reconduite à l'unanimité.

* Jacqueline Roux (06) trésorière, F-G Roux (83) vice-président, Xavier Farjon (04) secrétaire et Denis Revalor (13) président.

Denis Revalor

Agenda

Ça s'est passé:

le 6 janvier: Réunion des délégués de massif et des ASL.

le 17 janvier: Rendez-vous en mairie de Cornillon-Confoux pour préparation de l'AG 2012.

le 16 février: Réunion à la centrale thermique de Gardanne pour le projet E.ON: explication du projet de biomasse et visite de la centrale thermique, perspectives de contrats avec les propriétaires privés.

le 17 février: Bureau du Syndicat.

le 27 février: Réunion pour la préparation de l'AG 2012.

le 7 mars: Bureau du Syndicat.

le 16 mars: Réunion CPA – Charte Forestière. Guillaume Pique est venu interviewer les acteurs privés de la forêt, connaître leurs attentes en matière de charte forestière dans le pays d'Aix.

le 16 mars: Réunion pour la préparation de l'AG 2012.

le 20 mars: Comité QualiGouv au PNR des Alpilles.

le 23 mars: Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.

le 23 mars: Bureau du Syndicat.

le 26 mars: Réunion Forinvest à Paris: présentation de nouveaux projets .

le 27 mars: Réunion des Présidents à la Fédération à Paris.

le 30 mars: Réunion pour la préparation de l'AG 2012.

le 3 avril: GT pour la valorisation de la ressource au PNR des Alpilles.

le 4 avril: Comité Syndical PIDAF du Pont de Rhaud.

le 5 avril: Réunion des acteurs de la forêt – projet E.ON.

le 6 avril: Bureau du Syndicat.

le 10 avril: Réunion France Forêt PACA.

le 12 avril: Assemblée Générale COFOR 13.

le 12 avril: Assemblée Générale Forinvest à Paris, renouvellement du CA et du Bureau, présentation du rôle de l'animateur...

le 12 avril: AG des CoFor à Lambesc. Le Syndicat y était.

le 20 avril: Réunion pour la préparation de l'AG 2012.

le 23 avril: RV avec le maire de Cornillon-Confoux pour la préparation de l'AG 2012.

le 26 avril: Réunion ProForBioMed à Lambesc.

le 27 avril: Bureau du Syndicat.

le 5 mai: Journée syndicale Cornillon-Confoux

Assemblée Générale

**Débat: «Se regrouper pour une gestion active et efficace»
et visite sur deux propriétés représentatives.**

Le 15 mai: Projet de construction bois PNR des Alpilles.

le 16 mai: AG de la Coopérative Provence Forêt au Luc. Election du nouveau CA, du bureau et du nouveau président Philippe Bréglino.

les 24 et 25 mai: AG ArcMed à Montpellier.

le 25 mai: Audience pénale au Tribunal suite au feu de la Côte Bleue.

le 31 mai: AG PEFC à St Marc Jaumegarde, en présence du Président national.

le 15 juin: AG Forestour.

le 21 juin: AG de la Fédération en présence du Ministre.

le 22 juin: Réunions du Bureau puis du CA du Syndicat.

le 26 juin: Réunion publique à Lambesc, avec le Maire et le CRPF: mobilisation de la biomasse locale en circuit court.

le 29 juin: Réunion sur le PAT à Aubagne.

le 3 juillet: Journée Bois-Energie.

le 3 juillet: Rencontre "outil comptable" de la Fédération, à Lyon.

le 4 juillet: Réunion plénière annuelle du CRIGE.

le 6 juillet: Sous-commission Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité.

le 7 septembre: AG des Trufficulteurs des B-du-Rh.

le 13 septembre: Charte Forestière de la CPA (voir le CR).

le 12 septembre: Réunion France Forêt PACA.

le 20 septembre: Programmation PIDAF de la Trévaresse.

le 30 septembre: Fête des PNR Camargue et Alpilles.

le 3 octobre: AG de l'Union Régionale.

le 8 octobre: 2^{ème} Conférence Régionale de la Forêt.

le 12 octobre: Réunion du CA du Syndicat.

le 17 octobre: Groupe de travail sur les arrêtés préfectoraux: OLD, emploi du feu, pénétration en forêt. A l'initiative de la DDTM13 en vue de réécrire ces arrêtés sous une forme objective et efficace. Le Syndicat est le représentant de la forêt privée.

Ça se passera:

le 7 novembre: Journée des Présidents à la Fédération

le 15 novembre: Réunion France Forêt PACA, suivie du comité "forêt" du SRCE

le 16 novembre: Groupe de travail sur « le prix de nos bois ».

le 16 novembre: Formation "Construction bois et incendie".

le 20 novembre: Rencontre thématique régionale de la filière agro-bois organisée par le gouvernement à Avignon.

les 26 et 27 novembre: Assises du bois, au Conseil Régional.

le 26 novembre: Deuxième réunion du groupe de travail sur les arrêtés préfectoraux.

le 14 décembre: CA du Syndicat

le 20 décembre: Réunion charte de développement durable de la CPA: bilan à mi parcours